

L'autodétermination : une responsabilité collective et partagée

Présentation du dossier

Marc Blin

DANS **LA NOUVELLE REVUE - ÉDUCATION ET SOCIÉTÉ INCLUSIVES** 2022/2 (N° 94), PAGES 5 À 9
ÉDITIONS **INSHEA**

ISSN 2609-5211

ISBN 9782366160970

DOI 10.3917/nresi.094.0005

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-education-et-societe-inclusives-2022-2-page-5.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour INSHEA.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'autodétermination : une responsabilité collective et partagée

Présentation du dossier

Marc BLIN

Maître de conférences associé à l'INSHEA

Directeur de services médico-sociaux

Ce dossier spécial peut être considéré comme exceptionnel à plus d'un titre. Il s'agit sans doute du premier écrit international francophone intégré sur la question de l'autodétermination. Ce mot *intégré* est essentiel, car il a traversé nos textes sans que nous nous le soyons préalablement dit. Aucune ni aucun d'entre nous. Chacun des contributeurs a fait proposition, avec son parcours singulier, universitaire, de terrain, incarné. Ce dossier se révèle *intégré*, car nous nous sommes, simplement, humainement, retrouvés. Au détour de phrases qui disent, finalement, notre humanité véritable. Celle qui dit et redit, tous les jours, qu'il n'y a pas de « eux » et de « nous » (Blin et Boivin, 2021). Justement, précisément, il ne s'agit pas de scinder mais de faire espace collectif.

Que dit Rogers ? Nous sommes, cela est notre métier, des inducteurs de réflexivité, facilitateurs, emplis de doutes bienveillants, persuadés de parvenir à nous considérer tous, inconditionnellement, comme légitimes. Une maïeutique du quotidien permettant, autant que cela est possible, que chaque personne puisse se révéler à elle-même. Et, ce faisant, nous ouvrir collectivement sur des espaces de réflexion autour de la mise en accessibilité de nos espaces communs.

L'autodétermination est définitivement cet espace d'expression de soi-même. Un espace que nul ne doit contraindre, ni le commun ni le spécialisé. Le droit commun et le droit spécialisé s'appartiennent mutuellement, le second étant une déclinaison du premier. Opposer les espaces, quels qu'ils soient, ne fait pas sens au regard de notre ambition d'appartenance équitable.

Ce dossier sur l'autodétermination trouve place au détour d'un moment marqué par une quasi-injonction ministérielle (juillet 2021) à la diffusion massive dans le médico-social des formations à l'autodétermination. Cela n'est pas sans nous inquiéter, à l'instar du constat que nous faisons en février 2022, 20 ans après la

loi de 2002-2 (Blin et Boivin, 2022), de la propension que nous connaissons bien à « *cocher les cases* » sans nécessairement les rendre vivantes. Propension qui prend plus d'ampleur encore au regard des injonctions Sérafin-PH, ANAP et autres espaces de promotions contradictoires des parcours de vie. Il s'agit là encore d'une responsabilité collective et partagée de refuser de n'être que des outils systémiques. Les formations à l'autodétermination, appelées de leurs vœux par l'ensemble des instances, seront-elles des espaces obligés vidés de leur substance ?

Nous ne pouvons pas envisager d'introduire ce dossier autrement qu'en repartant de l'origine. L'article d'**Yves Lachapelle, Barbara Fontana-Lana, Geneviève Petitpierre, Hélène Geurts et Marie-Claire Haelewyck** permet de reposer les bases d'un débat qui s'inscrit en l'humanité depuis des siècles. Celui qui convoque le libre-arbitre et questionne les déterminismes. Comment trouver un espace identitaire tout au milieu de cela ? Comment donner corps à une identité qui ne soit pas assignée ? Les modèles peuvent-ils nous donner matière à cela ? **Martin Caouette, Sarah Pellerin et Catherine Charette** proposent de réfléchir à un cadre intégrateur – ou intégratif selon Blin et Saunier – des modèles conceptuels de l'autodétermination. L'idée, contemporaine, renvoie vraisemblablement à la nécessité de sortir, concernant l'autodétermination comme bien d'autres thématiques, d'une dialectique qui resterait subordonnée aux causalités, qu'elles soient soit individuelles ou environnementales. Faire société ensemble, se responsabiliser mutuellement. Et, pour cela, il est besoin d'outils. Des outils d'évaluation et de formation à l'autodétermination qui sont présentés par **Barbara Fontana-Lana, Geneviève Petitpierre, Andreas Uhlig, Hélène Geurts, Marie-Claire Haelewick et Yves Lachapelle**, qui sont essentiels, mais à la condition que l'on sache comment s'en servir et à quoi ils servent. Proposer un bilan à l'arrivée d'une personne dans un service ou établissement n'a aucun sens. Proposer des éléments de bilan lorsque la personne a dit de quoi elle a envie et besoin fait pleinement sens. C'est dans cette perspective que les outils relatifs à l'autodétermination ont vocation à être abordés. Ils sont des leviers, avant tout, jamais des éléments de classification, ni surtout de normalisation.

L'autodétermination : une responsabilité collective et partagée : ce titre nous est venu, depuis longtemps, en essayant de comprendre le fondement du MDH-PPH¹ (Fougeyrollas *et al.*, 2018). Ce modèle dit en effet notre responsabilité partagée en faisant de la situation de handicap ou de la participation sociale la résultante d'une interaction entre une personne (l'ensemble de ses caractéristiques, non figées évidemment) et un ou des environnements qui font frein ou levier, selon. Ce modèle nous dit deux choses fondamentales :

- continuer à parler de personnes en situation de handicap pour spécifier une personne avec reconnaissance de handicap n'a aucun sens au-delà de continuer à parler d'handicapés. Changement de mots et pas de représentations. Il est question ici de la propension à sortir des assignations ;

1. Modèle de développement humain - Processus de production du handicap.

- rejeter systématiquement la responsabilité sur l'environnement pour qualifier la situation de handicap revient à dé-subjectiver la personne, à en faire une boîte noire skinnerienne, lui refuser une identité fondamentale, sa responsabilité humaine.

Dès lors, il ne s'agit pas de rejeter la responsabilité sur l'environnement mais de permettre à la personne (les systèmes dans lesquels elle est enserrée, parfois une vie durant, ne le lui permettent que peu) de se saisir avec force de sa responsabilité. Celle qui fait d'elle un sujet plein et entier, citoyen. Quelle que soit sa condition Et voilà poindre plusieurs dimensions de l'autodétermination, se connaître (autoréalisation), connaître ses droits et les mettre en œuvre (*empowerment*), parvenir à s'organiser (autorégulation), dire ce qui est bien pour soi (autonomie comportementale). Ce qui renvoie à cette phrase essentielle de Kant, écrite au XVIII^e siècle : « *se servir de son propre entendement est un acte de liberté, acte fondé sur une décision, qui est autodétermination* » et conduit à nous demander si l'autodétermination est un concept si nouveau. Assurément dans le secteur médicosocial, bientôt sans doute dans l'Éducation nationale.

Que dit-il finalement ce concept ? L'autodétermination, telle que proposée par Wehmeyer (1992), relève d'une proposition d'accompagnement. Être à l'autre... Maëla Paul (2018) dit cette chose évidente et compliquée à la fois : accompagner c'est être avec et, en même temps, être invisible. Être invisible, cela veut dire parvenir à mettre sous silence ses propres projections et représentations. Être à l'autre pour ce qu'il est, non pas pour ce que je pense qu'il devrait ou pourrait être. Ce changement fondamental de culture comporte des enjeux liés à une réorganisation systémique en profondeur dont la réalisation, au-delà de l'impact tout relatif des injonctions et autres encouragements, dépendra principalement de notre capacité à nous donner les moyens, ensemble, de nous repenser collectivement.

Ce sont les questionnements que nous avons voulu faire vivre dans ce dossier. Nous avons, sciemment, décidé de faire cohabiter des positions militantes, celle de **Patrick Fougeyrollas** en ouverture, celle de **Marcel Nuss** en conclusion – avec des apports universitaires fondés sur la recherche. Nous avons pensé *lifespan* également. L'autodétermination concerne chacun, d'où il est. Depuis la petite enfance – évoquée par Susan Palmer – jusqu'aux personnes âgées, auxquelles s'intéresse l'article d'Hélène Geurts et Marie-Claire Haelewyck. **Susan Palmer**, collègue de Wehmeyer, à l'Université du Kansas, a accepté d'écrire un article, inhabituel, sur l'articulation de l'autodétermination et du développement. Il y a là quelque chose d'évident à partager car l'autodétermination n'appartient pas aux personnes handicapées, mais constitue bien un élément de construction identitaire de chacun d'entre nous. La HAS², dans ses récentes recommandations de bonnes pratiques pour accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire, indique que le développement des habiletés à l'autodétermination constitue un levier fort de la réussite des parcours scolaires et exprime avec clarté qu'il s'agit d'un concept au service de la construction identitaire de tous.

2. <https://www.has-sante.fr/jcms/p_3287349/fr/accompagner-la-scolarité-et-contribuera-l-inclusion-scolaire>

Et d'ailleurs, **Catherine Charrette, Martin Caouette, Céline Chatenoud et Ann-Sophie Otis**, sur la base d'une étude documentée, font écho à ces questions, depuis le Québec, en montrant en quoi depuis une position réflexive d'enseignant les postures peuvent non seulement changer mais surtout ouvrir des espaces de développement des habiletés à l'autodétermination, pour l'ensemble des élèves, quelle que soit leur condition. Puisqu'il y a enfance, il y a également vieillissement. **Hélène Geurts et Marie-Claire Haelewyck** abordent cette question, sans que le handicap, au sens de ce qui est administrativement reconnu, soit nécessairement le point d'ancrage. Mais, par contre, la question du regard à l'autre, de la reconnaissance de son identité et de sa légitimité de source (Gardou, 2022), quel qu'il soit, voilà qui semble faire sens dans l'accompagnement humain. Ne pourrait-on penser que le concept d'autodétermination est un concept universel qui vaut pour tous ? Sur le chemin de la vie, il faut sans doute aussi penser, après l'école, au temps de la professionnalisation : **Justine Gasparaux, Corinne Mérini et Serge Thomazet** posent des questions fortes autour des dispositifs de professionnalisation actuels qui, malgré la mise en place d'une proposition véritablement innovante (Trisomie 21 Alpes-Maritimes), semblent intrinsèquement continuer à être portés par la référence aux normes de l'ordinaire, en dépit de toutes les bonnes intentions de l'ensemble des partenaires. Sur le chemin de la vie, il faut sans doute aussi penser l'âge adulte et la liberté de choix en matière de sexualité. L'article de **Julia Boivin et Jennifer Fournier** nous propose de réfléchir au(x) corps. À ce qu'ils vivent dans leur dedans, physique et psychique. Comment, au fil du temps, des rééducations, réadaptations (le préfixe *ré-* tendant à normaliser parce qu'il s'agit du travail des professionnels), les personnes peuvent-elles se construire autrement qu'en objet offert au tout-venant ? Comment peut-on, quand le corps a appris qu'il est un objet, s'offrir une vie à soi, sentimentale, intime, sexuelle, affective, sans s'exposer et donner finalement sens au mot *vulnérabilité* qui provient résolument plus d'un effet des systèmes que d'une déclinaison endogène ? **Ève Gardien** se propose d'explorer les effets des processus sociaux de « *pairité* », et particulièrement à ceux de la pair-aidance, sur les dimensions de l'autodétermination. Son étude lui permet de conclure à la contribution positive des soutiens et accompagnements par les pairs aux démarches d'autodétermination, et de mieux appréhender les différentes modalités de ces apports. **Marc Blin et Annabelle Saunier** nous invitent ensuite à réfléchir à l'inutilité, la dangerosité même, de penser les milieux de vie en opposition les uns avec les autres. S'appuyant sur des données ethnographiques en établissement spécialisé, ils parviennent à la conclusion que seul un modèle intégratif, refusant les positions nous opposant les uns aux autres, est en mesure de faire humanité partagée, même si d'autres auteurs soutiennent une thèse opposée (Andrien et Sarrazin, 2022), qui nous paraît courir le risque d'être contre-productive à cet égard.

Penser la présomption d'incompétence comme l'alpha et l'oméga du médico-social revient à nier le fondement des engagements authentiquement volontaires et incarnés de l'ensemble des personnels professionnels. Pour être, nous, sur le terrain, nous le mesurons tous les jours avec force. Cantonner cette présomption d'incompétence au médico-social revient à stigmatiser sans discernement. Comme nous avons pu

le dire, l'écrire, ce qui fait présomption d'incompétence est absence de culture commune, collective. Ce qui fait présomption d'incompétence semble en effet s'organiser depuis des positions hautes, asymétriques, sachantes, dé-subjectivantes, excluantes au nom d'un *penser pour l'autre*.

Références

- Andrien, L., et Sarrazin, C. (2022). *Handicap, pour une révolution participative*. Érès.
- Blin, M., et Boivin, J. (2022). Relever ensemble le défi de l'autodétermination (tribune), *Direction[s].fr*, <<https://www.directions.fr/Piloter/usagers/2022/1/-Relever-ensemble-le-defi-de-l-autodetermination-2056497W/>>
- Blin, M., et Boivin, J. (2021). *100 idées pour promouvoir l'autodétermination et la pair-aidance*. Tom Pousse.
- Fougeyrollas, P. et al. (2018). *Classification internationale : Modèle de développement humain - Processus de production du handicap (MDH-PPH)*. Québec, Réseau international sur le Processus de production du handicap. <http://www.ripph.qc.ca>
- Gardou, C. (2022). *La fragilité de source*. Érès.
- Paul, M. (2018). Ce qu'accompagner veut dire. In P. Cottin et al. (Dir.), *Accompagner les adolescents*. Érès.
- Wehmeyer, M. L. (1992). Self-determination and the education of students with mental retardation. *Education and Training in Mental Retardation*, 27(4), 302-314.